

Romanisation ou assimilation ?

Pr.Drici Salim.

Institut d'archéologie. Université d'Alger 2.

La longue présence romaine en Afrique du nord n'a pas été sans conséquence sur les différents aspects de la vie des habitants autochtones. Il est vrai que l'unité ethnographique dans toutes ses projections et ses ramifications n'a été qu'une vision de l'esprit de certains auteurs. Les querelles entre des entités étrangères, qu'elles soient carthaginoises, romaines, vandales ou byzantines ont eu une incidence directe et surtout négative sur les liens et les relations filiales des différents groupes ethniques. Au-delà des bouleversements politiques, sociaux ou religieux qui ont découlés de ces occupations, c'est surtout l'aspect comportemental qui est le plus édifiant dans la mesure où la personne devait adopter des agissements étrangers à sa culture et à sa civilisation, tel que adopter une autre nomenclature de noms et de paternité ou mimer une gestuelle dédiée aux divinités ou au régent pour être dans les bonnes grâces de la nouvelle doctrine civilisatrice. C'est en fait le reniement de soi et l'abstraction d'un héritage qui sous tend l'adoption de la culture latine, ce que bon nombre des chercheurs nomment par : « romanisation ».

Ce concept s'est imposé dans les débats et des études ont vu le jour au début du XX^e siècle. Mesnage (J) a consacré une première étude en mettant en lumière l'impact culturel et religieux sur les populations soumises¹. L'étude de Broughton (T.R.S), moins exhaustive car l'étude ne va pas au-delà de la fin du deuxième siècle de notre ère, cependant elle demeure bien documentée et s'appuie sur des inscriptions².

La création de cités romaines et la promulgation de nouveaux statuts pour certaines d'entre elles a été perçue comme un indice de romanisation et parfois à grande échelle, la municipalisation indiquerait-elle un des facteurs de romanisation voulue et décidée par les empereurs romains ? Depuis la fondation de villes durant le règne de Jules César et ensuite de son neveu Auguste, ces cités sont devenues le foyer de la romanité, la thèse de Gascou (J) nous renseigne d'une part sur cet aspect et le lien entre la multiplication des cités romaines, l'élévation pour certaines en statut, et d'autre part il met en relief la politique de municipalisation adoptée par les empereurs romains.³

La romanisation des territoires conquis a engendré l'introduction de nouvelles populations issues du pourtour méditerranéen, des noms à consonances italiennes ont dominé par le nombre sur les inscriptions latines éparses ici et là, les travaux de Lassère (J.M)⁴, nous renseigne à bien des égards sur cet aspect, cet illustre chercheur confronte par des études onomastiques les noms de personnes porteurs de gentilices romains que ce soit ceux portés par des empereurs, soit d'illustres personnages et la politique de romanisation entreprise par les différents empereurs. La permanence et la persistance de certains gentilices indiquent le degré de romanité dans la région ou la ville étudiée.

Les chercheurs maghrébins se sont penchés également sur le thème traitant de la romanisation du Maghreb antique, Cheniti Mohamed El Bachir développe le sujet en mettant l'accent sur

¹ Mesnage (J), Romanisation de l'Afrique, Tunisie, Algérie, Maroc, Paris, 1913.

² Broughton (T.R.S), The romanization of Africa Proconsularis, Baltimore, 1929.

³ Gascou (J), la politique municipale de l'empire romain de l'Afrique proconsulaire de Trajan à Septime Sévère, Publication de l'Ecole Française de Rome, Rome, 1972.

⁴ Lassère (J.M.), Ubique populus, peuplement et mouvement des populations dans l'Afrique romaine, Paris, 1977.

consultez également : Dondin-Payre (M), » Un aspect de la romanisation de l'Afrique du Nord : expansion de la citoyenneté romaine jusqu'à Hadrien », in Ant Afr, t.17, 1981, pp.93-132.

le particularisme de l'administration romaine au Maghreb et son rôle dans la politique de romanisation, il met également en évidence les mécanismes de la colonisation ainsi que la situation des terres agricoles et leurs devenir sitôt l'introduction des carthaginois et des romains.⁵

De son côté le chercheur marocain el Mebeker (M) s'est penché sur la question à l'époque tardive, sa recherche académique a traité cet aspect depuis le règne de l'empereur Dioclétien jusqu'à l'invasion des vandales.⁶

Au-delà du fait juridique et politique qui incombe à la citoyenneté romaine d'accorder des droits et d'exiger en retour des devoirs parfois lourds de conséquences, nous sommes en droit de questionner sur l'essence de cette conception de la citoyenneté romaine. Exige-t-elle d'accepter une identité par une subtilité toute latine ou imposée par le glaive ? Car on peut avoir cette nationalité romaine qui incombe une appartenance politique tout en ayant des liens étroits avec sa patrie et vivre selon le droit coutumier de sa propre gens. Ce concept de la romanisation englobe de façon intégrale toutes les patries aussi différentes qu'étrangères les unes des autres dans une seule entité politique, dans ce sens cette identité romaine est à la fois unique et plurielle. Toutefois, cette appartenance à une civilisation est toujours mise en évidence aux dépens même de sa patrie d'origine, Cicéron s'enorgueillit de la patrie qui l'a accueillie et lui rendit grâce au même titre que la patrie qui l'a enfantée.⁷ Et partant de ce constat, il y a cette affirmation qui tend à penser que la notion même de la patrie se fonde dans celui de la citoyenneté, car cette dernière est synonyme d'une romanité plurielle avec ses fondements civilisatrices et conquérantes dont les témoignages sont attestés par tant de splendeurs dans ses villes, son architecture et ses arts et surtout par sa pensée. A l'opposé la patrie ne peut que se suffire à un patrimoine tribale ou régionale sans prétention de conquête ou d'imprimer ses marques sur ses congénères.

Avoir la citoyenneté romaine suppose, du moins en théorie, l'adhésion au principe de la romanisation. L'action de romaniser indique selon les différents dictionnaires le fait d'adopter la culture, la langue à des peuples non italiens. Les moyens mis pour cette entreprise obéissent à une politique réfléchie par les autorités romaines, elle allie conjointement toute la finesse persuasive des maîtres penseurs romains et la rudesse de ses légions. Toutefois, au préalable de cette étape, un processus est mis en application sur les territoires conquis : l'accaparement des espaces des tribus tombés sous le joug de la domination romaine se matérialise par l'édification des colonies et des cités dédiées aux vétérans, aux migrants italiens ou l'ensemble de personnes en quête de terre d'asile et des opportunités d'affaires. Par ailleurs, les terres sont distribuées aux nouveaux venus, l'opération d'arpentage de grands espaces met en évidence un parcellaire destiné à recevoir des cultures, cette opération du cadastre remodèle le paysage par l'introduction de nouvelles cultures répondant aux besoins économiques et sociaux des décideurs romains.⁸

⁵ شنيتي محمد البشير، الإحتلال الروماني لبلاد المغرب. سياسة الرومنة في بلاد المغرب من سقوط الدولة القرطاجية إلى سقوط موريطانيا (146 ق.م-40 م)، الجزائر، 1985.

⁶ المبكر (م)، المسيحية و الترومن في شمال إفريقيا القديم من عهد ديوكليسيانوس إلى الغزو الوندالي (284م-429)، الجزء الأول، الرباط، 2004.

⁷ Demougin (S), « Citoyennetés multiples en occident », in Actes du colloque international de Tours, 6 et 7 Novembre 2009, sous le thème : « Patrie d'origine et patries électives : les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine », Bordeaux, 2012, p. 109.

⁸ Consultez dans ce sens : Acolat (D), « Représenter le paysage antique ». Des normes des arpenteurs romains aux témoignages épigraphique (IIe-IXe siècle), in Histoire et sociétés rurales, 2005/2, vol.24, pp.7-56.

Les tribus autochtones sont confinées dans des lieux loin de toute citadinité, des inscriptions latines attestent de l'enclavement des Musulames entre les cités et les grands domaines impériaux et privés :

[Ex auctoritate Imp(eratoris) Neruae
Traiani Caes(aris) Aug(usti), Ger(manici),
Dacici, co(n)s(ulis) VI, imp(eratoris) XIII
(uel XIII) ; L(ucius) Acilius Strabo Clod]/i[u]s
Nummus leg(atu)s [Aug(usti)]/ propr(aetore),
inter col(onos) et / Musul(amios).

- Traduction :

« De par l'autorité de l'empereur Nerva Trajan César Auguste, vainqueur des Germains, vainqueur des Daces, consul pour la 6e fois, acclamé 14 (ou 13) fois *imperator*¹², *Lucius Acilius Strabo Clodius Nummus*, légat impérial propréteur (a placé ce cippe de délimitation) entre le (territoire) des colons et (celui) des Musulames ».⁹

L'observation importante est que même à l'intérieur des terres vouées au Musulames, nous constatons la présence effective de différentes structures bâties destinées soit aux besoins agricoles, soit ce sont des monuments funéraires ou des inscriptions qui attestent une appartenance latine.(fig 1) Il apparaît donc que même à l'intérieur des terres des tribus autochtones, la présence romaine effrite au fil du temps leurs domaines, le statut juridique de ces terres perdrait -oserions nous avancer- toute valeur aux yeux des nouveaux conquérants. Il est vrai cependant qu'au sein de ces tribus, il y a une disparité de fractions éloignées les unes des autres d'où absence d'unité devant les dangers récurrents représentés par la force politique et militaire de Rome.

La carte déployée par Desanges (J)¹⁰ signalant l'ensemble des tribus du Maghreb antique durant l'époque antique et celle établie après l'implantation romaine dans ces céans font ressortir cette main mise sur le sol africain et ceci à travers une politique d'urbanisation et de municipalisation. Le pragmatisme de cette démarche se concrétise à travers l'édification des villes qui seront le foyer de la romanité. L'attractivité qu'elles exercent sur l'ensemble des populations se justifie par les commodités qu'elles offrent : un cadre organisé, une vie sociale adoucie par la présence des besoins vitaux et la sécurité d'être sous la protection des lois. Voilà ce qui met fin à une errance spatiale et temporelle.

Le passage d'une vie rurale à une vie citadine suppose l'adoption de comportements nouveaux et même étrangers à ses propres repères culturels et identitaires. Entreprendre le processus de la romanisation doit-t-il obligatoirement obliger la personne concernée à délaisser ce qui faisait sa personnalité ?

Vivre à la romaine c'est adopter d'abord le latin comme langue de communication, ceci n'est nullement obligatoire ou dictée par la menace. Il est indéniable que toutes les cités été composées par des populations aux différents horizons et aux tonalités dissemblables, il est par conséquent souhaitable pour la bonne marche de la cité que le latin soit la langue qui véhicule les idées de la romanisation. A titre d'exemple la colonie de Sitifis était composée durant le IIe et IIIe siècle de notre ère par un ensemble d'ethnies issues de deux rives de la méditerranée¹¹, elles se résument comme suit :

⁹ Naddari (L), « Entre coloni et Musulamii. Une opération de délimitation des terres sous Trajan dans la vallée de l'Oued Sarrat », in Actes du du 5^e colloque international sur l'histoire des steppes tunisiennes, Sbeitla, 2006 (2008), pp. 157- 185. (p. 161).

¹⁰ Desanges (J), Catalogue des tribus africaines

¹¹ Drici (S), Migrations et mouvements des personnes en Afrique du Nord : étude onomastique des colonies de Sitifis et Thamugadi, Africa Romana, XVI, Rabat 2004, Rome 2006, pp.527-538.

- Africains .

Partie occidentale de l'empire romain :

- Italiens, Germains, Gaulois, Noriques.

Partie orientale de l'empire romain :

- Asie mineure, Grecs, Syriens.

Ainsi toute cette mosaïque humaine cohabite ensemble en croyant et honorant les divinités officielles romaines et sans faire abstraction des divinités africaines et orientales, ce cosmopolitisme s'honore de cette appartenance civilisationnelle et les innombrables inscriptions en sont les témoins majeurs. Toutes ces personnes étrangères par l'origine à l'entité romaine s'inscrivent dans un processus d'assimilation pour s'intégrer d'une part à une société à laquelle ils n'appartenaient pas, et d'autre part montrer leur bonne volonté afin d'aspirer à la romanisation.

Une perception forte de la romanisation a toujours accompagné les travaux des chercheurs africanistes qui ont mis en avance le principe de « l'universalisme » de la civilisation romaine, à leurs sens le salut de tous les peuples, du moins ceux qui étaient dans leur giron, ne peut qu'émaner de l'autorité romaine. Les indices matériels appuient cette thèse, les institutions romaines ont régies dans le moindre détail tous les moments de la vie, un urbanisme et une architecture particulière témoignent de toute la grandeur et la puissance de Rome.

Cependant, les thèses défendues de cette romanisation ont été contrecarré par l'étude de Benabou (M), en prenant parti pour le particularisme africain, il s'oppose à cette image idéalisée d'un africain soumis et permissif à toutes les formes de colonialisme.¹² Une résistance sous des formes diverses s'est organisée face à la nouvelle réalité, un argumentaire est ainsi développé mettant en évidence les troubles d'ordre militaire, culturel et religieux. Résister c'est s'opposer à ce qui nous est dissemblable et qui nous est imposé par la force. C'est faire face à une nouvelle culture et ses ramifications englobant nos propres repères pour faire fondre une identité et la remplacer par une autre.

En mettant dans son contexte historique la thèse de Benabou, mademoiselle Sebaï (M) explique dans une pertinente contribution les idées inhérentes aux mouvements de décolonisations et leurs impacts au sein de la classe politique et intellectuelle française,¹³ les échos favorables aux idées de Benabou s'insère dans ce courant, ce qui poussa Thébert (Y) dans article polémique à minimiser ce regard de déromanisation tant que la perception scientifique est guidée par des intérêts idéologiques.¹⁴

A vrai dire dans ce conflit aux regards des africanistes de tous bords ou se joue romanisation et déromanisation, on a toujours opposé deux entités bien distinctes, d'une part l'autorité romaine et d'autre part l'ensemble des habitants du Maghreb ancien, pourtant d'autres ethnies qui y ont élu domicile ont été omises dans ce débat. Qu'elles soient issues de la partie occidentale de la méditerranée ou originaire sa partie orientale, elles ont prit part à la vie active des structures locales et toutes les communautés mouvantes dans les cités romaines d'Afrique ont laissées leurs traces sculptées dans les pierres. Les travaux de Lassère (J.M) ont

¹² Benabou (M), La résistance africaine à la romanisation, Paris, 1976, 2^{ème} édition, Paris, 2005.

¹³ Sebaï (M), « La romanisation en Afrique, retour sur un débat. La résistance africaine : une approche libératrice », in Afrique et histoire, n°3, 2005, pp.39-56.

¹⁴ Thébert (Y), « Romanisation et déromanisation en Afrique ; Histoire décolonisée ou histoire inversée ? », in Annales, n°33, 1978, pp.64-82.

identifiés chaque communauté et leur lieu de prédilection¹⁵, elles ne peuvent se soustraire également au principe de la romanisation du fait qu'elles obéissent aux lois romaines.

Par ailleurs, prétendre généraliser la romanisation sans tenir compte de la dualité entre les villes et la campagne c'est reconnaître la main mise entière sur l'ensemble du Maghreb ancien. Or s'il est vrai que dans l'ensemble des cités de création romaine, le latin a été la langue d'échange et symbole fort de la romanité d'où l'absence quasi certaine d'inscriptions puniques ou libyques dans les colonies. Par contre dans le monde rural et même cerné par des structures agricoles aux références romaines, il n'en demeure pas moins que les montagnards et les ruraux n'ont jamais délaissé leur langue maternelle, saint Augustin avouait qu'en son temps on communiquait encore en la langue punique.

La romanisation c'est d'abord l'organisation d'une vie et des contacts humains, l'acculturation des populations dominées commence par l'apprentissage des codes de conduites véhiculés par la langue latine. Toutefois la romanisation n'est nullement destinée à l'ensemble des couches sociales mais touchant en premier lieu une élite qui formera le socle de la latinité et symbolisera par la suite la continuité de l'héritage de Rome. De même que la citoyenneté ne s'offre pas au premier venu, cette faveur impériale est l'aboutissement d'un long processus où les intercesseurs sont de hauts rangs quémandant ce droit soit pour des affranchis, soit pour des princes¹⁶. La correspondance de Pline le jeune et de l'empereur Trajan dévoile une des démarches au sujet de l'octroi de la citoyenneté romaine au médecin égyptien Harpocras. Cet affranchi, et selon la lettre de son bienfaiteur Pline le jeune, mérite cet accession car il a sauvé ce dernier d'une mort certaine après une maladie très grave.¹⁷

Les troubles et les guerres opposant d'un côté les romains et d'un autre côté les africains incarnent-ils cette résistance et le rejet de cet intrus à cette terre ? Le contexte historique de ces troubles n'explique pas un quelconque rejet, l'incohésion et l'unité politique des tribus ont laminé toute tentative fédérative des actions contre un ennemi commun, venant empiété sur une identité millénaire.

La rive sud de la méditerranée a toujours été un réceptacle des différentes migrations à l'époque romaine. Quel a été le sort des premiers migrants et qu'est advenu de leur descendance dans cette terre au fil des siècles ?

Les premières vagues d'émigrants du temps Jules César et les premières déductions de Marius ont vues la naissance des premiers noyaux de la romanité dans un milieu de culture libyque et punique. Le long règne de l'empereur Auguste a appuyé la politique de création de nouvelles colonies sans pour autant être magnanime dans l'action d'octroi de la citoyenneté, bien que des vagues de nouveaux venus s'entassaient dans leur nouvel environnement. Les générations qui se sont succédé ont dues certainement adopter un mode de vie à l'africaine, c'est-à-dire qu'au fil des générations ces personnes se sentaient plus dotées d'une âme africaine sans pour autant renier l'héritage des anciens. Ce que des chercheurs nomment l'africanisation n'est en réalité que la mise en adéquation avec un nouveau contexte social constitué de plusieurs

¹⁵ Lassère (J-M), *Ubique Populus*, op-cit

¹⁶ Voir dans ce sens l'inscription de Banasa ou un chef d'une confédération de tribus autochtones de la Maurétanie Tingitane, celle des Zagrenses demande la citoyenneté romaine pour lui, sa femme et ses quatre enfants.

Consultez dans ce sens :

Seston (W), Euzennat (M), « La citoyenneté romaine au temps de Marc Aurèle et de Commode, d'après la tabula Banasitana », in C.R.A.I, 1961, pp.317-324.

Seston (W), « Remarques prosopographiques autour de la tabula Banasitana », in M.E.F.R, 1980, pp.109-117.

¹⁷ Picard (CH.G), Rougé (J), *Textes et documents relatifs à la vie économique et sociale dans l'empire romain*.31 AV.J-C- 225 AP. J-C, Paris, 1969, pp.79-80.

groupes ethniques. Et chaque personne des ethnies amènera dans ses bagages un vécu hérité de ses aïeux et tentera par petites touches certes subtiles à mettre en évidence soit dans son architecture soit dans sa gestuelle quotidienne.

On s'est trop focalisé à mettre en lumière l'architecture romaine sans pour autant chercher dans ses différentes variantes à identifier l'apport de chaque groupe ethnique dans la conception de cette architecture, cela se remarque par l'introduction de motifs décoratifs, des techniques de constructions ou une sculpture sur des pierres faisant office d'une structure constructive au faciès typiquement romain, telle que en exemple l'élément architectural trouvé à Tébessa, l'antique theveste, ou la pierre monolithique de la cité romaine est totalement ciselé par des motifs numides.¹⁸(Fig 2)

Les études onomastiques révèlent le comportement hybride de certains porteurs de la citoyenneté romaine. La tria nomina (Prénom, gentilice et surnom) est révélatrice de cette appartenance civilisationnelle et de la portée politique qui en résulte, des africains ont cependant gardé des surnoms pour affirmer cette appartenance identitaire, les exemples n'en manquent pas :

P(UBLIUS) IULIUS
AFRICAN
US VIX(IT) A(NNOS) XL
FIL(IUS) HER(ES) S(UA) P(ECUNIA) F(ECIT)¹⁹

Ainsi Publius Iulius dont le prénom et le nom sont d'origine latine, le surnom « Africanus » quant à lui révèle son origine géographique. D'autres personnes gardent des noms des ethnies d'Afrique du nord tels que : Geatulicus, numidicus maurus mais d'autres se targuent d'avoir des cognomens de personnes illustres tel que représenté dans l'inscription suivante.²⁰

M(ARCO) VIRRIO M(ARCII) FIL(IO)
PAP(IRIA) IUGUR
THAE EQ(UITI) R(OMANO) FL(AMINI) P(ER)P(ETUO) DECU
RIONI SPLENDISSI
MAE COLONIAE
CARTHAGINIENSIVM
CURATORI REI P(UBLICAE) TAN
TUM DISERTO QUAN
TUM BONO SPLENDIS
SIMUS ORDO COL(ONIAE) THAMU
GADENSIVM (.....)

Voici un personnage de l'ordre équestre bien intégré dans la vie romaine et de surcroît a été flamine et décurion dans l'illustre colonie de Carthage, mais néanmoins ce Marcus Virrius possède un surnom numide : « Iugurtha ».

A contrario, des éléments étrangers à la culture africaine ont élevé des inscriptions pour des divinités locales. Ce qui témoigne de la perméabilité des croyances et nous renseigne encore une seconde fois de l'influence de la culture du pays d'accueil sur ceux qui viennent s'y établir de façon définitive.

¹⁸ Drici (S), « Réflexions sur les maisons romano-africaines et sur quelques éléments décoratifs de l'Algérie antique », in *Africa Romana*, t.XVII, Rome, 2008, p.677.

¹⁹ B.C.T.H, 1936/1937, p.41.

²⁰ CIL, VIII, 02409= 17909

HAOS AUG(USTO)
SAC(RUM)
L(UCIUS) LEPIDUS
PRUMULUS SA
CERDOS HOC
LOCO INITIA
TUS ARAM
POSVIT VO
TUM SOLVIT²¹

Lucius Lepidus Primulus est citoyen romain et selon l'étude onomastique, il est d'origine romaine. Il s'emploie à offrir cette inscription à Haos, une divinité attestée à civitas Pophthensis (Ksiba, Afrique proconsulaire) dont l'origine serait africaine ou selon la proposition de Camps (G) pourrait être dorienne.²² Quoi qu'il en soit, le personnage s'initie aux rites de cette divinité et pose un autel en son honneur, ce qui va attirer ses bonnes faveurs et sa protection. Mais au-delà de ce constat c'est cette intégration d'un romain dans une autre culture qui est à mettre en évidence.

Les contacts et les échanges entre la descendance des premiers colons et les africains ainsi que les autres ethnies originaires du bassin méditerranéen ont bouleversés le cadre social, du moins dans les villes, ceci engendra une transformation à tous les niveaux et principalement dans le contexte sociolinguistique. Tant d'inscriptions recèlent des indices qui témoignent de ce glissement vers une langue latine à caractéristique africaine. C'est-à-dire développer un langage emprunt de consonances locales et qui se matérialise dans les inscriptions par une gravure de texte sujette à des fautes linguistiques. Ceci s'expliquerait par le manque d'instruction du lapicide ou l'écriture se fait en tenant compte des prononciations propres à chaque région. Marcillet-Jaubert (J) a relevé dans son ouvrage consacré aux inscriptions d'Altava beaucoup de fautes²³, ainsi on ne rédige pas le verbe « VIXIT : a vécu » tel que connu dans la langue latine mais on trouve des variantes : Vicxit, Vicexit ou même Bixit.

Ce latin vulgaire si l'en est cohabitait avec un latin académique et reproduit dans les inscriptions officielles. Le Maghreb ancien avait des maîtres à penser qui s'exprimait dans cette langue, Apulée de Madaure ou saint Augustin en sont les meilleurs représentants, toutefois l'acculturation a touchée une élite proche des centres du pouvoir et au fil du temps se développe un latin propre aux spécificités locales, une inscription du XI^e siècle de Kairouan résume à elle seule le devenir de cette romanité :

« DIES NOBE AUDIAT BOCEM DOMINI ET RESURGAT IN BITA ETERNA »*

Le même texte dans le latin originel se résume comme suit :

« DIES NOVE AUDIAT VOCEM DOMINI ET RESURGAT IN VITAM ETERNAM »²⁴

Le changement de lettre par une autre s'explique à mon sens par le recours à un latin intuitif qui sans renier cet héritage l'habitant de ces contrées le conjugue avec des valeurs, qui pour les unes lui sont propres, et pour d'autres qu'il a acquise au contact d'autres pensées et philosophies de la vie.

²¹ CIL, VIII, 16750

²² Camps (G), « Dieux africains et dii Mauri », in Encyclopédie Berbère, 15, Aix-en-Provence, 1995, pp.2321-2340.

²³ Marcillet-Jaubert(J), Les inscriptions d'Altava, Aix-en-Provence, 1968, pp.213-214.

²⁴ Manzano (F), « Eléments d'archéologie du paysage sociolinguistique d'Afrique du nord : quelques considérations sur les contours proto-romans avant arabisation (Tunisie, Algérie orientale) », in HAL, 2008, p.05 (pp. 02-15).

* « le neuvième jour il a entendu la voix de Dieu et il ressuscité dans la vie éternelle ».

En conclusion, le Maghreb ancien comme tant d'autres parties de la méditerranée a subi au cours de son histoire durant l'époque antique tant de bouleversements qui ont chamboulés son processus naturel de développement historique ainsi que le façonnement de son identité. Sa construction en patrie unie n'a jamais pu se concrétiser par la faute à l'alliance de plusieurs facteurs à la fois endogènes et exogènes. L'absence d'unité de vision politique pour une entité fédératrice de toutes les tribus et la dépendance à des forces étrangères ont défavorisés tout projet d'édification d'une unique patrie.

Il s'est toujours allié à des pouvoirs politiques étrangers qui se sont immiscés dans ses affaires internes au point de le rendre dépendant dans sa prise de décision, sinon comment expliquer que des rois numides demandaient les insignes de royauté des mains de ces forces étrangères ! Procope de Césarée dans son récit de la guerre contre les vandales, nous apprend que les rois des tribus de la tripolitaine sont venus pour recevoir des mains du duc byzantin Sergius les symboles de la royauté et témoigner ainsi de la fidélité de ces tribus maures à l'autorité byzantine.²⁵

La romanisation de ces vastes territoires n'a pas pour autant effacé les caractéristiques originelles de la personnalité africaine, l'architecture aux références romaines est là pour indiquer une appartenance tridimensionnelle : politique, culturelle et civilisationnelle. Cependant les personnes romanisées sont celles qui ont adopté la culture romaine comme mode de pensée et mode de vie, leurs champs d'action sont limités dans les villes, les cités, là où s'identifie l'autorité romaine. Cette acculturation d'une élite africaine est mise en évidence grâce aux nombreuses inscriptions latines attestées ici et là, ce qui nous renseigne de cette ouverture sur le monde de pensée des autres civilisations. Cette élite est plus encline à adopter un autre mode de vie, l'aguellid Massinissa a fait sien la culture punique au point d'émettre ses pièces de monnaies en caractère punique, ce qui est d'une portée politique symboliquement fort significative.

On aura également remarqué cette interaction de plusieurs ethnies sans qu'il y ait des frontières qui limiteraient les actions de chacune d'elles. Le cosmopolitisme est un fait avéré durant la période romaine néanmoins les tribus autochtones ont jalousement gardées leurs faciès culturels, certes le latin a dominé dans une large mesure mais en parallèle le libyque et le punique n'ont jamais cessé d'être des canaux de communication, preuve en est le maintien de cette langue vivace jusqu'à nos jours.

²⁵ Procope de Césarée, La guerre contre les vandales, II- XXI- 1- 3.

Fig 1 : le territoire des Musulames de Djebel Mzita
 Nadari (L), op-cit, p.184.

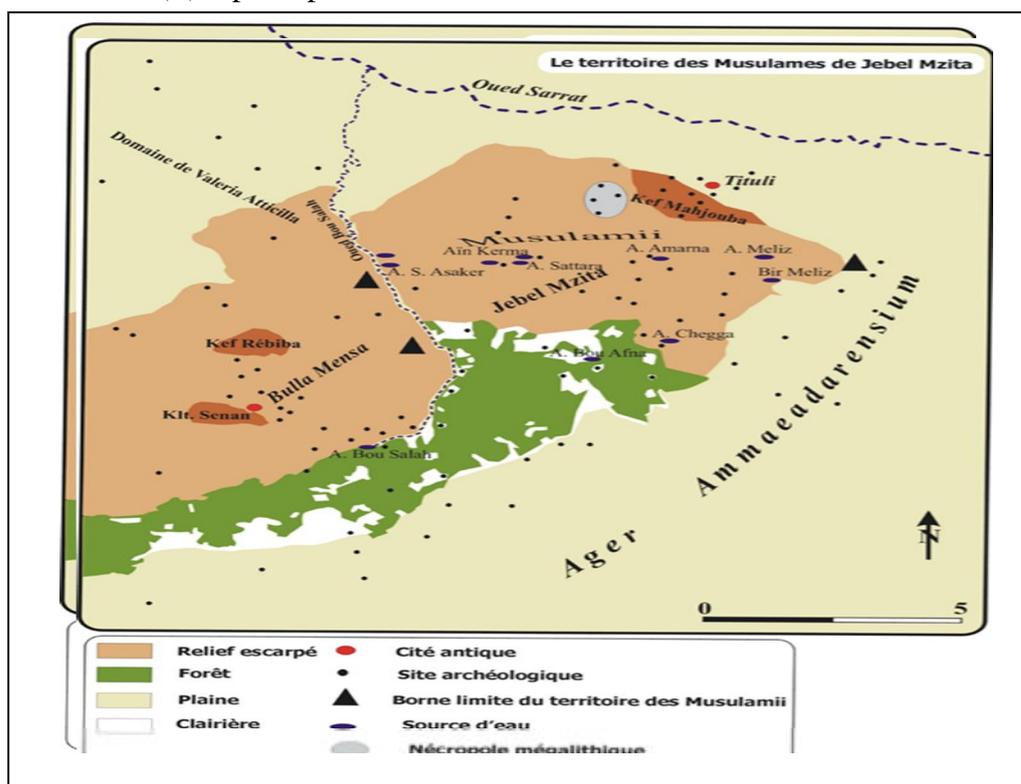


Fig 2 : Elément architectonique avec des sculptures numides.

